

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2249

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,  
M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et  
M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	500 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	500 000
<b>TOTAUX</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à abonder de 500 000 euros l'action 25 du programme 137 "Prévention et lutte contre les violences et la prostitution" depuis l'action 12 "Affaires immobilières du programme 124.

Les cosignataires alertent sur l'application lacunaire de la loi du 13 avril 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées. Cette loi prévoit la mise en place de commissions départementales chargée de mettre en place les parcours de sortie de la prostitution. Seuls 500 parcours ont été mis en place depuis 2016 et seuls deux tiers des départements ont mis en place cette commission. Cette situation est inacceptable au regard de l'enjeu prioritaire que représente la lutte contre la prostitution et la marchandisation des corps.

Cette contribution financière augmentée de 500 000 euros permettra de financer les associations qui accompagnent les personnes sortant de la prostitution et l'aide financière à l'insertion professionnelle versée aux personnes s'engageant dans un parcours de sortie de la prostitution.

Par ailleurs, nous demandons une évaluation de l'application de la loi de 2016 dont les outils ne sont pas suffisamment mobilisés.